

## **LE REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL** **DES JEUNES**

Je m'engage à participer régulièrement aux réunions programmées par le conseil municipal des jeunes. Les réunions ont lieu généralement le deuxième mardi de chaque mois et seront confirmées la semaine précédente par voie électronique (mail, sms...).

- Je m'engage à essayer de proposer des idées pour ma commune ou à participer activement aux projets en cours.
- Ma prise de parole lors des réunions devra se faire dans le calme et dans le respect des autres afin de permettre à tous de s'exprimer.
- Je m'engage à avertir au plus vite l'animateur, par mail, téléphone ou autres moyens en cas d'empêchement à participer à une réunion,.
- Je m'engage à participer dans la mesure du possible aux manifestations municipales afin d'y représenter la jeunesse de Bogève .
- Trois absences consécutives, non justifiées entraîneront ma radiation.
- Le conseil municipal des enfants est encadré par au moins deux élus référents du conseil municipal des adultes.
- Les conseillers municipaux favorisent l'expression des enfants, les écoutent et s'engagent à informer le conseil municipal de l'avancement des travaux, idées ou doléances des jeunes.
- Les conseillers municipaux veillent à l'encadrement des enfants et animent les temps de rencontre lors de réunions.

J'accepte le règlement.

Fait le :